

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 10 juillet 2020

Le vendredi 10 juillet 2020 s'est tenue une réunion du Conseil Municipal de Leychert. La séance s'est ouverte à 20h30 sous la présidence de Martine EYNAC, Maire.

Date de convocation : 07/07/2020.

Présents : Martine EYNAC, Marie-Anne CAMPERGUE, Stéphanie BLANC, Jérémy PAUCHET.

Absents, excusés : Daniel DESCUNS a donné procuration à Martine EYNAC, Delphine LA NIECE, et Roel VOS. Plus de la moitié des conseillers municipaux en exercice étant présents ou représentés le conseil peut délibérer valablement.

Marie-Anne CAMPERGUE est nommée Secrétaire de séance.

Election des Délégué et suppléants pour les élections sénatoriales

Martine EYNAC est élue Délégué par 5 voix.

Marie-Anne CAMPERGUE, Stéphanie BLANC et Jérémy PAUCHET sont élus suppléants par 5 voix.

Signature Convention CCPO voirie 2021.

Le Maire indique aux Conseillers que la signature de cette convention n'engage pas la commune à réaliser les travaux ultérieurement si elle ne le souhaite pas. Elle permet seulement à la CCPO de préparer les appels d'offre pour le choix de la Maîtrise d'œuvre.

Le montant prévisionnel de travaux ne pourra être déterminé avec précision que lorsque les études de sols auront été réalisées (il peut en effet varier du simple au double) mais il est évalué en fourchette haute à 300.000 € HT honoraires de maîtrise d'œuvre (environ 10 %) compris pour la seule reconstruction du mur de la Vignasse, avec une subvention DETR à hauteur de 50 % négociée par la CCPO.

Eu égard au coût envisagé, le Maire se voit donc dans l'obligation d'annuler les travaux de voirie prévus pour cette année sur le chemin de Baget et la route de Bastia et a négocié avec la Préfecture le report des montants correspondants sur la reconstruction du mur de soutènement.

La trésorerie se monte actuellement à 106.000 € et il reste à percevoir 110.000 € de subventions Leader sur la construction de la Mairie/Salle communale. Il sera néanmoins indispensable de négocier la prorogation de la ligne de trésorerie de 100.000 € qui devrait normalement être remboursée en septembre 2021.

Des subventions complémentaires seront également recherchées auprès du conseil Départemental et éventuellement du Conseil Régional.

A cet égard, le projet d'aménagement complémentaire prévu sur le terrain de sport est lui aussi annulé.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Vente fontaine suite à l'annulation du projet « Sentier Cathare ».

Martine EYNAC a récemment appris qu'Olivier AMANS avait signé, le 4 février 2020, le devis de SERVICE FORESTIER PYRENEEN pour le projet Sentier Cathare alors que le dossier était encore à l'instruction pour les demandes de subventions, et que de ce fait, la fontaine prévue avait été commandée et ne serait pas reprise par le fournisseur.

Elle sera donc facturée 2.380 € à la commune et devra dans la mesure du possible être revendue.

Les conseillers autorisent en conséquence le Maire à acheter cette fontaine et à la revendre au meilleur prix possible.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

Subvention FDAL :

Une partie d'une subvention FDAL un peu ancienne pour la Mairie/Salle des Fêtes (soit 7.630 €) a été perdue faute d'avoir été prorogée. Olivier AMANS a négocié une autre subvention de 5.000 € pour des travaux supplémentaires mais nous attendons une confirmation.

Téléphone de secours dans salle communale :

La réglementation imposerait la présence d'un téléphone de secours dans la salle communale et cette question a été laissée en suspens par la précédente équipe.

Il faut en effet soit prévoir une ligne indépendante de celle de la Mairie d'où un coût d'installation et d'abonnement, soit acheter un nouvel équipement comprenant deux combinés mais cela poserait des problèmes de perturbations et de confidentialité lorsque la salle est occupée.

Stéphanie BLANC propose l'achat d'un portable d'entrée de gamme avec petit forfait bloqué : cette solution serait idéale financièrement parlant mais compliquée à mettre en œuvre au niveau d'une Mairie car la plupart des opérateurs demandent un prélèvement d'office.

Cela demandera également un suivi au niveau du prêt et de la recharge du portable.

Il faut aussi s'assurer en amont qu'une telle solution est réglementaire.

A étudier.

Alertes de crise de la Sécurité Civile :

La Préfecture demande la nomination de 4 personnes qui recevront les alertes météo (pluies, crues et vents violents) et les alertes en cas de déclenchement d'un plan particulier d'intervention

Stéphanie BLANC et Jérémy PAUCHET se proposent en plus du Maire et de la 1^{ère} Adjointe.

Bâchage du clocheton :

La commune a été relancée pour le bâchage du clocheton dans l'attente des futurs travaux de restauration.

Un devis a été demandé à la Scop Tournée du coq qui travaille actuellement sur la chapelle d'Arnave.

Cette mise en sécurité pourra faire l'objet d'une demande de subventions sur le budget d'entretien 2020 de la DRAC (mais à condition que les travaux puissent être réalisés avant le 15 octobre) ainsi qu'auprès de la Région.

Gradins du terrain de sport :

Suite à la négociation intervenue avec la Préfecture pour la réfection du mur de la Vignasse, la commune se voit contrainte d'abandonner le projet en cours d'aménagement de gradins en périphérie du terrain de sport.

Une subvention de 7.590 € vient d'être accordée par la Région pour ce projet global Sentier Cathare plus aménagements urbains.

Contacts à prendre pour essayer de la renégocier en partie pour le mur de la Vignasse ?

Retard de loyers :

D'après les relevés de la Trésorerie, un locataire ne se serait toujours pas acquitté du remboursement de la taxe sur les ordures ménagères de 2018 + 2 mois de loyer sur 2019 pour un total de 1.078,44 €.

Contact est pris pour déterminer s'il s'agit d'un oubli de sa part ou d'une erreur de la Trésorerie.

Entretien espaces verts :

Un locataire a fait une demande d'entretien du talus situé derrière l'ancienne mairie ainsi qu'une intervention sur les chenaux en passe d'être envahis par du lierre.

Collecte du SMECTOM :

Le SMECTOM n'est pas passé à Bastia pour le dernier ramassage des ordures ménagères en raison des frondaisons qui gênent le passage du camion sur la route de Bastia.

Suite à notre demande d'intervention auprès des propriétaires riverains, un accord avait pourtant été trouvé avec le SMECTOM pour un élagage prévu aux alentours du 20 juillet ...

A suivre avec le SMECTOM et les propriétaires concernés.

Location de la salle communale :

La commune reçoit des demandes pour la location de la salle, mais celle-ci ne pourra être effective que lorsque tous les problèmes de sécurité auront été réglés et notamment la mise en place d'une rambarde sur l'accès au terrain de sport.

Des devis ont été demandés mais le planning des entreprises est très chargé jusqu'à l'automne.

Problème des chats errants :

Il nous a été signalé qu'une chatte abandonnée suite au décès de son propriétaire avait encore eu une portée. Une personne de l'assistance se plaint également que des chats errants viennent régulièrement se soulager sur son terrain.

Le Maire profite de la présence de la personne directement concernée par ce problème pour lui demander ce qu'elle compte faire pour y remédier. Réponse : « La chatte avait disparu. Je vais y réfléchir ... ».

Des villageois se sont également proposés pour essayer de capturer les chatons.

Affaire à suivre.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21h50.

Prochain conseil : pas de date prévue à ce jour.